

Fiche 65

Comment le système de régulation des paris fonctionne-t-il aujourd'hui en France ?

En France, la loi du 12 mai 2010 met en place une véritable régulation de l'offre de paris sportifs, dans le but affiché de préserver l'intégrité du sport.

- **Plafonnement du taux de retour aux joueurs**

Selon un décret de juin 2010, la proportion maximale des sommes versées en moyenne aux joueurs dans le cadre de l'exploitation des paris en ligne est fixée à 85% des sommes mises.

- **Interdiction du Betting Exchange et du *Spread Betting***

L'article 6 de la loi prévoit que « Ne peuvent être proposés au public les paris sportifs à la cote dans lesquels le montant maximal de la perte potentielle est, hors application des prélèvements et déductions prévus ou autorisés par la loi, supérieur au montant de la mise ».

Dès lors que dans le cadre du *Spread Betting*, les pertes peuvent excéder le montant de la mise, ce type de paris est interdit par la loi et ne peut être proposé par les opérateurs agréés par l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ). Par ailleurs, l'article 4 exclut la possibilité pour un opérateur de constituer une plate-forme d'échanges de paris sportifs (betting exchanges).

- **Encadrement des compétitions et types de résultats supports de paris**

En application de l'article 13 de la loi et des dispositions du décret d'application, la liste des compétitions sportives et des types de résultats sur lesquels les opérateurs agréés peuvent proposer des paris est définie par l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ), après avis des fédérations sportives délégataires concernées. Les catégories de compétitions autorisées comme supports de paris sont définies en fonction de plusieurs critères (cf. § 2.3.7).

Cette liste peut évoluer, notamment à la demande des opérateurs de paris sportifs ou encore des fédérations sportives qui peuvent demander l'inscription d'une catégorie de compétition ou de nouveaux types de résultats en fournissant à l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ) leurs éléments caractéristiques. Elle peut également faire l'objet de retrait notamment en cas de modifications dans les conditions d'organisation d'une compétition susceptibles de créer un risque en termes de manipulation. La liste relative au football est disponible sur le site Internet de l'ARJEL (depuis 2020, l'ANJ). Celle-ci prévoit notamment que les matches de Ligue 1 et de Ligue 2 sans enjeu manifeste ne peuvent donner lieu à des paris.

Les compétitions auxquelles participent exclusivement des mineurs ne peuvent pas être supports de paris. En outre, les paris doivent être exécutés par les opérateurs, de manière définitive, en fonction de la première annonce officielle des résultats de la compétition par son organisateur.

Approfondissement

Les types de résultat de football pouvant donner lieu à l'organisation de paris en France (à la date du 1^{er} avril 2020) :

Résultat d'un match	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire • Défaite • Match nul • Équipe gagnante à la fin de chaque mi-temps • Équipe gagnante à la fin de chaque période
Score	<ul style="list-style-type: none"> • Score à la mi-temps • Score à la fin du match • Ecart entre les équipes
Buts	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de buts par équipe • Nombre de buts au total • Nombre de buts par mi-temps • Équipe qui marque un but • Équipe qui n'encaisse pas de but • Équipe qui gagne sans encaisser de but • Équipe qui gagne une mi-temps sans encaisser de but • Équipe qui encaisse le dernier but • Première équipe à X buts • Première équipe à X buts pour chaque période (mi-temps et prolongations) • Prochaine équipe à marquer / Prochain joueur à marquer • Nombre de buts supérieur à 0,5, 1,5, 2,5, 3,5 • Nombre de buts supérieur à 0,5 à 1,5 entre les minutes 0 et 15, 15 et 30, 30 et 45, 45 et 60, 60 et 75, 75 et 90. • Équipe marquant le plus de buts en 1^{ère} mi-temps, en 2nd mi-temps • Nombre de buts dans les prolongations • Au cours de quelle mi-temps le plus grand nombre de but est marqué • Réussite à un coup de pied de réparation (penalty) • Mi-temps du premier but
Buteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Noms des buteurs / Nombre de buteurs • Nombre de buts par buteur / Nombre de buts par buteur et Épar mi-temps • Nombre de buteurs qui marquent 2 buts ou plus • Nombre de buts par mi-temps / Nombre de buts par équipe par mi-temps • Premier buteur et Dernier buteur • Premier buteur de chaque équipe • Minute du premier but • Minute du premier but en prolongations • Minute du premier but d'une équipe • Minute du dernier but • Minute du prochain but • Nombre de buts restant à marquer • Meilleur buteur

Résultats d'une journée de compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat des matches (sur la journée) • Scores des matches • Nombre de buts • Nombre d'équipe ayant marqué • Meilleure attaque / Meilleure défense • Somme des buts pair ou impair • Plus mauvaise défense • Équipe marquant un ou plusieurs buts • Équipe ne marquant pas de buts • 1^{ère} équipe à marquer • Dernière équipe à marquer • Classement à l'issue de la journée (tête et queue de classement) • Type de qualification / victoire (temps réglementaire, prolongations, tirs au but...)
Buteurs d'une journée de compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Nom des buteurs • Nombre de buteurs • Premier buteur / Dernier buteur • Nombre de joueurs ayant marqué plusieurs buts / nombre de buts
Résultats sur la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe la plus longtemps invaincue • Équipe meilleure attaque • Équipe meilleure défense • Équipe auteur du plus grand nombre de buts • Meilleur buteur • Nombre total de matches se terminant aux prolongations / aux tirs aux buts • Classement des attaques des équipes accédant à la phase éliminatoire • Classement des meilleurs buteurs • Vainqueur de la compétition • Finaliste ou deuxième • Classement des clubs (première moitié) • 3, 4, 5 ou 6 premiers • Classement du groupe (top 2) • Clubs qualifiés pour une Coupe d'Europe • Équipes reléguées en L2 ou Championnat National • Équipes promues en L1 • Équipe qui se maintiendra en L1 • Groupe dont provient le vainqueur final • Équipe qualifiée pour les quarts de finale • Équipe qualifiée à l'issue de la phase de poule • Équipe qualifiée pour les demi-finales • Équipe qualifiée pour la finale • Première victoire officielle d'un pays dans la compétition • Nombre de buts par équipe • Nombre de victoires de l'équipe dans le championnat (saison régulière) (hors championnats français)
Autres actions	<ul style="list-style-type: none"> • Buts sur coups de pieds arrêtés • Buts de la tête

Il est à noter que :

- le pari à handicap est désormais autorisé pour le football ;
- de très nombreuses formules de paris sont autorisées pour certaines compétitions, pour des offres de paris combinés composées d'au moins dix paris élémentaires, sous la seule forme mutuelle (cartons jaunes, cartons rouges, fautes, tirs, etc.).